

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 230 DU 21 SEPTEMBRE 2022

TABLE DES MATIÈRES

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

- décision d'ouverture d'un concours interne sur titres de cadres de santé - filière infirmière, médico-technique et de rééducation



CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Décision d'ouverture d'un concours interne sur titres de Cadre de Santé – filière infirmière, médico-technique et de rééducation

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES,

Vu le code de la fonction publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,

Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu la publication sur le site du portail des concours de la fonction publique hospitalière en date du 15/09/2022,

Considérant que sept postes sont actuellement vacants dans l'emploi de Cadre de Santé – 4 postes dans la filière infirmière, 2 postes dans la filière médico-technique et un poste dans la filière rééducation, au sein du centre hospitalier de Valenciennes, à l'issue de la procédure,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Un concours interne sur titres pour l'accès au grade de Cadre de Santé –filière infirmière, médico-technique et rééducation aura lieu en vue de pourvoir les sept postes vacants dans cet emploi au sein du centre hospitalier de Valenciennes, selon la répartition ci-dessous :

- **Filière infirmière** : 4 postes de cadres de santé paramédicaux (2 postes d'infirmiers cadres de santé paramédicaux et 2 postes de puéricultrices cadres de santé paramédicaux)
- **Filière rééducation** : 1 poste de cadre de santé paramédical (1 poste de diététicien cadre de santé paramédical)
- **Filière médico-technique** : 2 postes de cadres de santé paramédicaux (1 poste de technicien de laboratoire cadre de santé paramédical et un poste de manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé paramédical)



ARTICLE 2 : Le concours se déroulera dans les locaux du centre hospitalier de Valenciennes.

ARTICLE 3 : Ce concours sur titres est ouvert :

- pour le concours interne : aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, le décret n°2015-1048 du 21 août 2015 portant dispositions statutaires relatives aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, le décret n°2017-984 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps des infirmiers anesthésistes de la fonction publique hospitalière, le décret n°2017-1260 du 9 août 2017 portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière et le décret n°2020-244 du 12 mars 2020 portant statut particulier du corps des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de la fonction publique hospitalière et comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

ARTICLE 4 : L'appréciation du jury sera basée sur la consultation des dossiers individuels constitués par les candidats (possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux et analyse des qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions du cadre de santé paramédical).

ARTICLE 5 : Les candidatures, composées :

- d'une demande d'admission à concourir établie sur papier libre,
- d'un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les emplois occupés, les travaux réalisés, les actions de formation suivies et accompagné d'attestations d'emploi (ou un état des emplois occupés mentionnant les descriptifs des fonctions occupées),
- du descriptif du projet professionnel,
- de la photocopie du diplôme de Cadre de Santé, titres de formation, certifications et équivalences,
- d'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'Union Européenne,
- le cas échéant, d'un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national,
- et de tout autre document professionnel pouvant valoriser la candidature,

sont à adresser, **en cinq exemplaires**, pour le 13 octobre 2022 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi), à Madame Anne Claude GRITTON – Directrice adjointe chargée des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Valenciennes, Avenue Désandrouin, BP 479, 59 322 VALENCIENNES.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur du centre hospitalier de Valenciennes est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'avis sera affiché au sein de l'établissement.

Fait à Valenciennes, le 15 septembre 2022



Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur-Adjoint
chargé des Ressources Humaines

Anne Claude GRITTON